



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 224) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting).*

(M<sup>me</sup> SMITH [Point Douglas])

M. TEITSMA, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 8 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 41 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act;*
- projet de loi 61 — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Amendment Act.*

**Composition du Comité :**

- M. le *ministre* EICHLER;
- M. le *ministre* HELWER;
- M. LINDSEY;
- M. MOSES;
- M. SMOOK;
- M. TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M. TEITSMA à la présidence;
- M. SMOOK à la vice-présidence.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 8 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

**Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :**

M<sup>me</sup> LAMOUREUX

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu huit exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 41 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act* :

Katherine Stansfield	Manitoba Alliance of Health Regulatory Colleges
Jessica Praznik	Immigration Partnership Winnipeg
Lizeth Argila	SEED Winnipeg Inc.
Seid Ahmed	Manitoba Association of Newcomers Serving Organizations
Monika Feist	Success Skills Centre
Vikoria Vladimirova	Région de l'Est et d'Entre-les-Lacs
Shawna Finnegan	Particulier
Darcia Senft	Société du Barreau du Manitoba

Le Comité a entendu 12 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 61 — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Amendment Act* :

Tanya Palson	Particulier
Ramona Coey	Mechanical Contractors Association of Manitoba
Kyle Kalcsics	Plumbers & Pipe Fitters — local 254
Marc Lafond	Operating Engineers — local 987
Aarti Sharma	Particulier
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Ron Hambley	Winnipeg Construction Association
Sudhir Sandhu	Manitoba Building Trades
Shawn Kettner	Particulier
Patrick Falconer	Particulier
Peter Wightman	Construction Labour Relations Association of Manitoba
Robert Duarte	The Iron Workers

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 61 — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Amendment Act* :

Darryl Harrison	Winnipeg Construction Association
Yvette Milner	Merit Contractors Association
Ramona Coey	Mechanical Contractors Association of Manitoba

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

**(N° 41)** — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 61)** — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. TEITSMA, le rapport du Comité est déposé.

---

M. REYES, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le quatrième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 8 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- *Projet de loi 13 — Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act;*
- *projet de loi 17 — Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act;*
- *projet de loi 20 — Loi sur la mise à l'essai des technologies des véhicules (modification de diverses lois)/The Vehicle Technology Testing Act (Various Acts Amended);*
- *projet de loi 23 — Loi modifiant le Code de la route (contrôle de la circulation par des signaleurs)/The Highway Traffic Amendment Act (Control of Traffic by Flag Persons);*
- *projet de loi 28 — Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique/The Water Resources Administration Amendment Act.*

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD;
- M. MICHALESKI;
- M. REYES (président);
- M. SANDHU;
- M. le *ministre* SCHULER;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu M. MICHALESKI à la vice-présidence.

**Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :**

M. GERRARD

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 8 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu 10 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act* :

Paul Moist	Centre canadien de politiques alternatives du Manitoba
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Sudhir Sandhu	Manitoba Building Trades
Tanya Palson	Particulier
Chris Lorenc	Président, Manitoba Heavy Construction Association
Jeff Skinner	IBEW 2085
Kyle Kalcsics	Plumbers & Pipe Fitters — local 254
Marc Lafond	Operating Engineers — local 987
Aarti Sharma	Particulier
Kyley Parker	Particulier

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu quatre exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act* :

Darryl Harrison	The Winnipeg Construction Association
Yvette Milner	Merit Contractors Association of Manitoba
Nathan Koslowsky	CLAC — local 152
Mike Martens	Progressive Contractors Association of Canada

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi sur la mise à l'essai des technologies des véhicules (modification de diverses lois)/The Vehicle Technology Testing Act (Various Acts Amended)* :

Denys Volkov	Association des municipalités du Manitoba
--------------	---

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

**(N° 13)** — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 17)** — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 20)** — *Loi sur la mise à l'essai des technologies des véhicules (modification de diverses lois)/The Vehicle Technology Testing Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 23)** — *Loi modifiant le Code de la route (contrôle de la circulation par des signaleurs)/The Highway Traffic Amendment Act (Control of Traffic by Flag Persons)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 28)** — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique/The Water Resources Administration Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REYES, le rapport du Comité est déposé.

\_\_\_\_\_

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration au sujet du décès du prince Philip.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON, M<sup>me</sup> FONTAINE, M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE ainsi que MM. WIEBE et REYES font des déclarations de député.

\_\_\_\_\_

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. KINEW voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il refuse de tirer des leçons de la pandémie en réduisant davantage le financement des soins de santé et en le maintenant à un taux inférieur à l'inflation, en mettant en danger les soins de chevet et en n'étant pas préparé à la possibilité d'une troisième vague;
- b) qu'il réduit le financement des soins d'urgence et actifs alors qu'il consacre des millions de dollars au bureau de la transformation du système de santé dans le but d'éliminer des postes d'infirmiers et d'autres travailleurs de la santé de première ligne et de fermer les salles d'urgence en région rurale;

- c) que plutôt que d'investir dans les soins de santé dans les régions rurales et le Nord pour garantir que les Manitobains aient accès aux soins dont ils ont besoin près de chez eux, il gèle le recrutement de médecins et d'infirmiers;
- d) qu'il sabre dans le budget des dépenses en capital dans le domaine de la santé, ce qui signifie moins d'investissements dans les nouvelles technologies et dans les services, comme une clinique sur l'épilepsie, et qu'il refuse d'investir dans la formation des professionnels de la santé de première ligne, tels les infirmiers, ce qui aiderait les Manitobains à obtenir des soins de qualité;
- e) qu'au lieu d'améliorer les soins de longue durée et à domicile offerts aux aînés après les tragédies qui se sont produites dans les foyers Maples et Parkview Place, il coupe le financement accordé aux soins de longue durée;
- f) qu'il ne fournit ni financement ni détails en réponse à l'échec du plan de distribution des vaccins, alors même qu'il gèle le financement du bureau des mesures d'urgence, qui a pour mission d'offrir de l'aide en logistique et en planification;
- g) qu'il compromet la société d'État Hydro-Manitoba en essayant d'influencer son fonctionnement, en maintenant le gel inconstitutionnel des salaires et en refusant d'abroger la loi 28, ce qui a entraîné la grève des membres de la section locale de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité;
- h) qu'il manque de transparence envers les Manitobains quant à ses plans visant l'augmentation des tarifs d'électricité cette année, alors qu'il les a augmentés dans son budget de l'année dernière;
- i) qu'il ne fait pas preuve de transparence envers les Manitobains quant à son intention de privatiser Hydro-Manitoba;
- j) qu'il accorde des millions de dollars aux courtiers d'assurance alors qu'il refuse d'accorder des salaires équitables aux employés de la Société d'assurance publique du Manitoba;
- k) qu'il met en péril l'accès aux réseaux à large bande en milieu rural en cherchant à privatiser et en ne faisant pas les investissements qui assureraient aux collectivités rurales et du Nord une connexion à Internet haute vitesse;
- l) qu'il continue de réduire le financement de l'éducation, qu'il coupe l'aide en littératie et en apprentissage ainsi que l'aide aux enfants ayant des besoins exceptionnels, ce qui compromet la réussite des enfants et leur capacité à se reprendre après la pandémie;
- m) que son financement insuffisant force les enseignants à payer de leur poche pour répondre aux besoins des enfants en matière d'éducation;
- n) qu'il ne met pas en œuvre un programme universel de petits déjeuners dans les écoles et qu'il réduit les soutiens pour la sécurité alimentaire dans le Nord, ce qui assurerait la réussite en classe de chaque enfant;
- o) qu'il refuse d'offrir des produits menstruels dans les écoles et de veiller à ce qu'aucune élève ne souffre de pauvreté menstruelle;
- p) qu'il continue de réduire le financement des établissements postsecondaires, ce qui engendrera une augmentation des frais de scolarité, rendra l'éducation moins abordable et accessible, réduira l'aide consacrée aux apprentis et à l'alphabétisation des adultes et entravera la reprise économique du Manitoba;

- q) qu'il ne fournit pas d'aide supplémentaire aux petites entreprises et aux collectivités touchées par les pertes d'emplois, ce qui assurerait leur réussite et leur reprise économique pendant et après la pandémie;
- r) qu'il ne finance pas adéquatement les garderies publiques après avoir gelé le financement pendant cinq ans et donné aux centres à but lucratif accès aux deniers publics, alors même qu'il réduit l'aide aux familles;
- s) qu'il refuse d'effectuer des investissements dans les soutiens locaux en matière de santé mentale, qu'il ignore la crise des dépendances et de l'itinérance et qu'il refuse d'investir dans des soutiens tels que les sites de consommation sécuritaire ou la construction de nouveaux logements sociaux abordables;
- t) qu'il ne s'attaque pas au changement climatique du fait qu'il continue de contester la tarification du carbone devant les tribunaux et qu'il réduit le financement de son propre Bureau de mise en œuvre du Plan vert et climatique;
- u) qu'il impose davantage de frais pour ses services gouvernementaux durant la pandémie, notamment pour les laissez-passez pour les parcs, alors que plus de Manitobains essaient de sortir en plein air;
- v) qu'il refuse de financer des travaux d'amélioration de l'usine de traitement des eaux usées du North End, qui contribueraient à la survie du lac Winnipeg;
- w) qu'il réduit le financement des municipalités, ce qui compromet leur capacité à financer des services et des priorités comme le transport;
- x) qu'il ne vient pas en aide aux producteurs manitobains malgré l'année de sécheresse qu'on prévoit, puisqu'il élimine les programmes de soutien et de gestion des risques et qu'il réduit le financement de la Société des services agricoles du Manitoba;
- y) qu'il n'offre pas aux femmes, aux personnes autochtones, noires et de couleur ni aux nouveaux arrivants et aux Manitobains à faibles revenus un soutien qui les aiderait réellement à se relever socialement et économiquement de la pandémie, y compris offrir de la formation et reconnaître les titres de compétence;
- z) qu'il n'offre pas d'aide ciblée qui tienne compte de données géographiques ou portant sur les personnes racialisées et les milieux de travail et qu'il refuse d'instaurer un salaire de subsistance pour les Manitobains;
- aa) qu'il réduit le budget du ministère des Relations avec les Autochtones et le Nord de millions de dollars, compromettant ainsi les efforts de consultation et de réconciliation, qu'il gèle l'aide provenant du Fonds de développement économique local et qu'il refuse d'inclure des représentants de la nation métisse dans le cadre de sa réponse à la pandémie;
- bb) qu'il réduit le budget du ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine de millions de dollars, y compris le portefeuille de la Condition féminine, ce qui met en péril la reprise économique des femmes et l'offre de loisirs pour les enfants;
- cc) qu'il n'est pas à la hauteur de l'engagement des Manitobains qui ont travaillé ensemble de manière héroïque et qui se sont sacrifiés collectivement pour lutter contre la COVID-19;
- dd) qu'aucun député du caucus du gouvernement de la province ne s'oppose à ce budget,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa dd), de ce qui suit :

- ee) qu'il n'adhère pas aux normes élémentaires d'honnêteté, de compétence et de décence humaine étant donné qu'il présente un budget visant à manipuler les Manitobains avec de fausses promesses tout en leur refusant l'accès à des nécessités de base comme un logement, de la nourriture, de l'eau propre ainsi que des médicaments et dispositifs qui sauvent leur vie ou en améliorent la qualité;
- ff) qu'il n'a aucunement appris de ses erreurs catastrophiques et de l'incompétence avec laquelle il a géré la deuxième vague de la COVID-19, le soutien aux entreprises et la campagne de vaccination et qu'il choisit plutôt de poursuivre sur la lancée de ses politiques d'extrême droite qui amputent les services publics au détriment des familles et des collectivités qui en dépendent;
- gg) qu'il ne respecte pas les obligations premières de tout gouvernement confronté à une situation de crise consistant à faire primer le bien commun sur des visées idéologiques et partisans aveugles et qu'il choisit plutôt de présenter un budget qui vole l'argent des pauvres pour le donner aux riches et qui pille le trésor public tout en accumulant des milliards de dollars de dette afin d'émettre des chèques qui enrichissent le gouvernement ainsi que ses acolytes politiques.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. ALTOMARE, ISLEIFSON, LINDSEY et LAGASSÉ interviennent. M. LAMONT exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger